FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE
OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/12/2022

FEDERAL FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC 3

2. Changements intéressant l'OPC 9

3. Rapport de gestion 10

4. Informations réglementaires 12

5. Certification du Commissaire aux Comptes 23

6. Comptes de l'exercice 29

7. Annexe (s) 48

Information SFDR 49

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Equilibre (P)
Code ISIN : FR0010292920
Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.
Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ **Oui** ☑ **Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales** ☐ **Non**

Part minimale d'investissements durables	N/A
Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	N/A
Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?	☐ Oui ☑ Non

Vous trouverez plus d'informations sur :
www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Mixte.
Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financier (AMF).
Durée : Le produit a été créé le 20/03/2006 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de Federal Transition Equilibre est d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier : 30 % maximum de l'actif net).

Indicateur de référence composite : 50% Stoxx Europe 600®1 NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Value Unhedged. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

La stratégie d'investissement consiste, dans le cadre d'une gestion diversifiée en termes de classes d'actifs, à être investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères du Code Monétaire et Financier : 30 % maximum de l'actif net) de droit Européen à hauteur de 90 % minimum. Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et des OPCVM et/ou des FIA de la gamme de Federal Finance Gestion ou d'une société liée.
Le processus d'investissement en OPCVM et/ou en FIA comprend plusieurs étapes :
- Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs.
- Etape de sélection basée sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion).
- Etape de construction du portefeuille.

Le portefeuille est investi :
- entre 40% minimum et 60% maximum, dans des OPCVM et/ou des FIA investis majoritairement sur les marchés actions. Le gérant cherchera à diversifier ces investissements, tant en termes de zone géographique, de secteur que de style de gestion.
- à hauteur de 60% maximum, dans, des OPCVM et/ou des FIA obligataires, monétaires et/ou monétaires court terme n'ayant pas de contrainte en termes géographiques ou de notation (dont des titres à caractère spéculatif).
- à hauteur de 10% maximum sur des OPCVM et/ou des FIA investis sur les actions internationales.
- à hauteur de 20% maximum sur des OPCVM et/ou des FIA investis sur les pays émergents.

Le FCP peut être investi à hauteur de 10 % maximum de son actif en titres de créances négociables (billets de trésorerie, certificat de dépôt…) ou en obligations de la Zone Euro.
Le FCP peut être exposé au risque actions entre 30% et 60% maximum de son actif, jusqu'à 70% maximum au risque de taux et jusqu'à 50% maximum respectivement aux risques de crédit et de change.

Afin d'être plus réactif face à la volatilité des marchés, le fonds pourra avoir recours, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition, à des instruments dérivés sur actions, taux et devises, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, de manière à exposer ou couvrir le portefeuille. Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunité de marché, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégie de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise…).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision

Fonds de capitalisation des sommes distribuables.
Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.
Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite investir son capital de manière équilibrée entre les marchés de taux et les marchés actions tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :
- Risque de contrepartie : en cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6021 €	6394 €
	Rendement annuel moyen	-39.79%	-13.85 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	8646 €	8586 €
	Rendement annuel moyen	-13.54%	-4.95 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10197 €	10568 €
	Rendement annuel moyen	1.97%	1.86 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	12515 €	12126 €
	Rendement annuel moyen	25.15%	6.64 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2017 et de 03/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2019 et de 08/2022.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2018 et de 12/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	663 €	1989 €
Incidence des coûts annuels*	6.63 %	6.63 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.62 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	362 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans
Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans
Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.
En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.
Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.
Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresserà un conseiller ou un professionel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.
La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.
Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_52375/federal-transition-equilibre-p.
Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Transition Modéré (ES)
Code ISIN : FR0013478328
Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.
Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr . Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE-QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☐ **Oui** ☑ **Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales** ☐ **Non**

Part minimale d'investissements durables	N/A
Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	N/A
Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?	☐ Oui ☑ Non

Vous trouverez plus d'informations sur :
www.federal-finance-gestion.fr

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Mixte.
Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financier (AMF).
Durée : Le produit a été créé le 23/01/2020 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : Federal Transition Modéré est un fonds dont l'actif est exposé tant en actions qu'en obligations composé de fonds français et/ou européens. Son objectif est d'obtenir, sur la période de placement recommandée une performance supérieure à celle de son indicateur de référence à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier: 30% maximum de l'actif net).

Indicateur de référence composite : 25% Stoxx Europe 600® NR et 75 % Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Unhedged. Les indices sont calculés dividendes et coupons réinvestis. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

La stratégie d'investissement consiste, dans le cadre d'une gestion diversifiée en termes de classes d'actifs, à être investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de droit Européen à hauteur de 90% minimum de l'actif net.
Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et des OPCVM et/ou des FIA de la gamme de Federal Finance Gestion ou d'une société liée.
L'actif net sera investi à hauteur de 70% minimum dans des OPCVM et/ou des FIA mixtes, obligataires, monétaires, monétaires court terme et/ou dont l'actif est exposé tant en actions qu'en obligations n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et de notation (dont des titres à caractère spéculatif).

Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés pourront être des OPCVM et/ou des FIA actions investis sur les marchés européens, à hauteur de 30 % maximum de l'actif net.
Le FCP pourra aussi sélectionner des OPCVM et/ou des FIA investis sur les pays émergents dans la limite de 15% de son actif net.

Le processus d'investissement en OPCVM et/ou en FIA comprend plusieurs étapes :
- Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs.
- Etape de sélection basée sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion).
- Etape de construction du portefeuille.

Afin d'être plus réactif face à la volatilité des marchés, le fonds pourra avoir recours, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition, à des instruments dérivés sur actions, taux et devises, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, de manière à exposer ou couvrir le portefeuille. Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunité de marché, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégie de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise…).
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Fonds de capitalisation des sommes distribuables.
Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.
Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite investir son capital de manière prépondérante sur les marchés de taux et de manière accessoire sur les marchés d'actions, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de deux (2) années.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique :
- Risque de contrepartie : en cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	5936 €	6627 €
	Rendement annuel moyen	-40.64%	-7.9 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	8976 €	9133 €
	Rendement annuel moyen	-10.24%	-1.8 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	10270 €	11160 €
	Rendement annuel moyen	2.71%	2.22 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	11699 €	12090 €
	Rendement annuel moyen	16.99%	3.87 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2021 et de 12/2022.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2014 et de 02/2019.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2012 et de 12/2017.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	140 €	420 €
Incidence des coûts annuels*	1.4 %	1.4 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
— qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR par an sont investis.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.39 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	138 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans
Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans
Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.
En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.
Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.
Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresserà un conseiller ou un professionel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.
La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 31.12.2022 :

- Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

Au cours de l'année 2022, une très grande proportion des actifs mondiaux ont connu une évolution globalement négative compte tenu essentiellement du contexte géopolitique. Après une année de reprise économique suite à la crise sanitaire, la tendance haussière des anticipations et des chiffres d'inflation s'est renforcée suite à l'entrée en guerre de la Russie sur le territoire ukrainien le 24 février. Le durcissement de ton des banquiers centraux, associé à des hausses des taux directeurs, ont fortement accentué la hausse des taux d'intérêt. De ce fait, les performances des marchés obligataires ont été très négatives et fortement corrélées aux évolutions des marchés actions qui ont également enregistrés des performances négatives sur l'année avec de fortes disparités dans les performances sectorielles. A titre d'exemple, l'indice Stoxx Europe 600 Net Return (indicateur de référence actions du fonds) réalise une performance annuelle de -10.6 % que l'on peut décomposer en 4 sous périodes : une première phase de baisse jusqu'au 5 juillet (-16.3 %) liée aux risques géopolitiques et inflationnistes, suivie d'une courte période de rebond jusqu'au 16 août (+10.8 %) liée aux anticipations plus optimistes des chiffres d'inflation, puis une nouvelle phase de baisse jusqu'au 29 septembre (-13.4 %) à la suite d'un durcissement de ton des banquiers centraux, avant une nouvelle phase de hausse jusqu'à la fin de l'année (+11.3 %). Au niveau sectoriel, la meilleure performance en Europe est réalisée par le secteur pétrole & gaz (+29 % pour l'indice Stoxx Europe 600 oil & gas) alors que la moins bonne performance est pour le secteur des technologies (-27.8 % pour l'indice Stoxx Europe 600 technology). Dans ce contexte, l'exposition du fonds aux différents marchés a évolué au cours de l'année tout en cherchant à respecter une allocation globale en ligne avec son profil de risque.

L'exposition aux marchés actions s'est située en ligne avec son niveau cible, tout en maintenant une légère sous-pondération une grande partie de l'année (fourchette comprise entre 46 et 52 %). Par ailleurs, les investissements ont été répartis de manière relativement équilibrée entre d'une part des fonds cœurs de portefeuille (Federal Optimal Plus ESG, ALM Actions Europe ISR, Robeco Sustainable European Stars Equities …) et d'autre part des fonds satellites opportunistes en renforçant notamment les fonds de style value en début d'année (Mandarine Valeur, Oddo BHF Métropole Sélection…) La part des fonds cœurs de portefeuille est demeurée relativement stable au cours de la période (environ la moitié de la poche actions) et une légère diversification sur les actions internationales a été renforcée au cours de l'année. Les ajustements d'expositions tactiques ont été réalisés au travers de futures sur indice Euro Stoxx 50 et des couvertures de marchés ont été renforcées à différentes périodes de l'année via des futures sur la volatilité (indice Vix).

Au sein de la poche obligataire, compte tenu des bas niveaux sur les taux d'intérêt en début de période (fort interventionnisme des banques centrales) et des perspectives d'inflation, les investissements ont été répartis de manière relativement équilibrée entre d'une part des fonds cœurs de portefeuille majoritairement exposés aux dettes souveraines (Federal Euro Aggregate 3-5 ESG, Amundi ETF Government Bond EuroMTS Broad Investment Grade 3-5…) et d'autre part des fonds satellites correspondant à des investissements de diversifications sur les obligations d'entreprises de bonne qualité (BSF ESG Euro Corporate Bond), sur les obligations indexées sur l'inflation (Axa WF Global Inflation Short Duration Bond), sur des fonds de performance absolue privilégiant des stratégies d'arbitrages faiblement corrélées aux marchés (Exane Pleiade, G Fund Alpha Fixed Income…), et également sur l'or et les métaux précieux (Ofi Precious Metals). Le fonds a progressivement réduit sa sous sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt au cours de l'année via notamment l'allègement progressif de la diversification sur les obligations indexées sur l'inflation au profit du renforcement des investissements sur les dettes souveraines de la zone Euro. Les ajustements tactiques sur la sensibilité globale du fonds ont été réalisés au travers de futures sur les taux 10 ans allemands (contrats Bund).

L'ensemble de ces opérations, ainsi que le renforcement de l'intégration des critères ESG dans le process de gestion en fin de période (utilisation majoritaire de fonds ayant le label ISR), a engendré de nombreuses entrées et sorties de fonds au sein du portefeuille. Les sorties concernent : SEB Europe Equity, Raiffeisen Momentum, Uni-Global Equities Europe, Digital Stars Europe, Comgest Growth Europe, DPAM Equities Europe Sustainable et BDL Convictions pour les fonds actions, Axa WF Global Inflations Bonds Redex, BlueBay Investment Grade Bonds, G Fund Alpha Fixed Income, Schelcher Flexible Short Duration ESG, Lyxor ETF Green Bond, Lyxor ETF Euro Government Bond 3-5 et Amundi ETF Government Bond Euro 3-5 pour les fonds de taux, Ofi Precious Metals, Pictet Agora, BSF European Absolute Return, Phileas L/S Europe et Lumyna MW TOPS pour les fonds de diversification. Parmi les nouveaux fonds qui ont fait leur apparition dans le portefeuille en 2022, nous pouvons citer : Mandarine Valeur, Oddo BHF Métropole Sélection, SLF Equity ESG Europe Minimum Volatility, Mirova Europe Environmental Equity, Amundi ETF MSCI World SRI PAB et BNP ETF Low Carbon 100 Europe PAB pour la partie actions, BNP ETF Euro Corp Bond SRI PAB 1-3, BNP ETF Euro Corp Bond SRI PAB 3-5, Ostrum SRI Euro Bonds 3-5 et Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds pour la partie taux et Lumyna MW ESG TOPS pour la partie diversification.

Dans cet environnement de marché, Federal Transition Equilibre (P) enregistre une performance en baisse de -11.91 % (-11.03% pour la part ES) contre -10.19 % pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 3-5Y (DR	37 956 247,50	53 054 020,00
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	58 544 115,70	
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D	20 289 599,10	18 558 668,00
AXA WLD-GL INF SH DUR-I EUR		34 680 040,00
AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRAD	4 860 060,40	26 839 218,30
BDL CONVICTIONS C		22 654 663,00
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	22 620 661,28	
DPAM EQUITIES EUROPES SUSTAINABLE F	878 100,00	17 773 980,00
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	7 039 290,10	11 014 823,20
BNPP MSCI SRI CHINA ETF EUR	9 499 134,00	7 508 178,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 74 312 264,14**
  - o Change à terme :
  - o Future : 30 012 264,14
  - o Options :
  - o Swap : 44 300 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BANK OF AMERICA NA

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net*					

***% hors trésorerie et équivalent de trésorerie**

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					44 300 000,00
% de l'Actif Net					11,10%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANK OF AMERICA NA ETATS-UNIS					44 300 000,00

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					44 300 000,00
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres					
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres règlementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC. Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie.» Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement**.**

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »
"Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental."

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.
Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
  - En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
  - En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
  - En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.
- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
  - Epargne salariale,
  - Protection santé et prévoyance,
  - Retraite surcomplémentaire,
  - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

- **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.

Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

- **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.
Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.
La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.
Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.
Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires

VI – Eléments chiffrés 2022

FEDERAL FINANCE GESTION
SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes [1]	rémunérations variables [2]	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

[1] rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

[2] rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DocuSign Envelope ID: FCC263AE-A185-4912-9ADA-2B6DCC7917F2

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

DocuSign Envelope ID: FCC263AE-A185-4912-9ADA-2B6DCC7917F2

FCP FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: FCC263AE-A185-4912-9ADA-2B6DCC7917F2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

DocuSign Envelope ID: FCC263AE-A185-4912-9ADA-2B6DCC7917F2

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

DocuSign Envelope ID: FCC263AE-A185-4912-9ADA-2B6DCC7917F2

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:
Gilles Dunand-Roux
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 *en* EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**399 479 892,16**	**470 548 379,39**
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	**397 749 898,20**	**467 251 034,52**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	397 749 898,20	467 251 034,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**1 729 993,96**	**3 297 344,87**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 729 993,96	3 106 275,82
Autres opérations		191 069,05
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	**2 041 508,01**	**8 873 298,96**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 041 508,01	8 873 298,96
COMPTES FINANCIERS	**1 952 626,15**	**4 436 715,06**
Liquidités	1 952 626,15	4 436 715,06
TOTAL DE L'ACTIF	**403 474 026,32**	**483 858 393,41**

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	391 407 724,09	462 837 328,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	12 723 880,07	9 922 663,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-5 179 248,61	-5 724 645,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**398 952 355,55**	**467 035 346,62**
* *Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 947 843,73**	**3 106 275,82**
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 947 843,73	3 106 275,82
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 729 993,96	3 106 275,82
Autres opérations	217 849,77	
DETTES	**1 623 789,21**	**7 348 693,81**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 623 789,21	7 348 693,81
COMPTES FINANCIERS	**950 037,83**	**6 368 077,16**
Concours bancaires courants	950 037,83	6 368 077,16
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**403 474 026,32**	**483 858 393,41**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CBOE VIX FUT 0122		10 380 495,95
CBOE VIX FUT 0223	2 299 864,14	
EURO STOXX 50 0322		12 862 500,00
EURO STOXX 50 0323	3 785 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BK OF AMERICA 240122		36 580 000,00
BK OF AMERICA 190123	44 300 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0322		43 234 750,00
FGBL BUND 10A 0322		44 556 200,00
FGBL BUND 10A 0323	23 927 400,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 163,17	239,03
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 325,44	35,89
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**6 488,61**	**274,92**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	989,46	1 858,10
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	35 632,84	39 761,86
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**36 622,30**	**41 619,96**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-30 133,69**	**-41 345,04**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	5 301 505,18	5 793 930,41
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-5 331 638,87**	**-5 835 275,45**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	152 390,26	110 629,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-5 179 248,61**	**-5 724 645,64**

ANNEXES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

I) – Description des méthodes de valorisation des instruments financiers:

¨ Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.
Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.
La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

¨ Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

¨ Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

¨ Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,…)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

Les instruments non cotés sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation en prenant considération par exemple les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

- Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

- Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.
Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.
Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP;
- des commissions de mouvement facturées au FCP;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP – Part P	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	1,60% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		1,50% TTC maximum
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - **Dépositaire** - **Société de gestion**	Prélèvement sur chaque transaction	0,10% HT sur les actions 0,02% HT sur les obligations 0,05% HT sur les OPCVM externes
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés au FCP – Part ES	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	0,50% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)		1,50% TTC maximum – nets de rétrocessions
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - **Dépositaire** - **Société de gestion**	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 *en* EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**467 035 346,62**	**445 195 729,91**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 766 803,70	12 137 072,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 072 762,77	-24 222 912,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27 210 439,04	17 656 394,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 335 323,36	-880 125,61
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	10 518 339,49	5 843 605,76
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-12 401 290,86	-12 653 421,79
Frais de transactions	-28 003,07	-54 342,39
Différences de change	-33 365,23	448 812,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-62 740 602,18	31 934 889,46
Différence d'estimation exercice N	*-3 172 007,08*	*59 568 595,10*
Différence d'estimation exercice N-1	*-59 568 595,10*	*-27 633 705,64*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	364 413,04	-2 535 080,44
Différence d'estimation exercice N	*-1 747 843,73*	*-2 112 256,77*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 112 256,77*	*-422 823,67*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 331 638,87	-5 835 275,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**398 952 355,55**	**467 035 346,62**

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	6 084 864,14	1,53
Autres	44 300 000,00	11,10
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**50 384 864,14**	**12,63**
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	23 927 400,00	6,00
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**23 927 400,00**	**6,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 952 626,15	0,49
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							950 037,83	0,24
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	23 927 400,00	6,00						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 952 626,15	0,49								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	950 037,83	0,24								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations									23 927 400,00	6,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	737 409,23	0,18						
Comptes financiers			29 835,68	0,01	2 993,60			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	950 037,83	0,24						
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	2 299 864,14	0,58						
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	100 605,38
	Dépôts de garantie en espèces	1 740 902,63
	Collatéraux	200 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**2 041 508,01**
DETTES		
	Rachats à payer	306 798,76
	Frais de gestion fixe	1 311 034,39
	Autres dettes	5 956,06
TOTAL DES DETTES		**1 623 789,21**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**417 718,80**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES		
Parts souscrites durant l'exercice	126 200,000	13 159 682,00
Parts rachetées durant l'exercice	-40 200,000	-3 964 696,00
Solde net des souscriptions/rachats	86 000,000	9 194 986,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	804 001,000	
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	11 671,626	1 607 121,70
Parts rachetées durant l'exercice	-177 449,260	-24 108 066,77
Solde net des souscriptions/rachats	-165 777,634	-22 500 945,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 465 167,882	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	401 417,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	49 949,47
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 167 821,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	217 784,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			119 380 579,00
	FR0013476496	FEDERAL EURO AGGREGATE 3-5 ESG I	26 011 360,00
	FR0013280690	FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG R	40 012 720,00
	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	26 199 050,00
	FR0010558841	MANDARINE VALEUR I 4DEC	10 512 329,00
	FR0007015169	SCHELCHER SHORT TERM ESG C	16 645 120,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**119 380 579,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-5 179 248,61	-5 724 645,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-5 179 248,61**	**-5 724 645,64**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-360 213,31	-323 262,90
Total	**-360 213,31**	**-323 262,90**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 819 035,30	-5 401 382,74
Total	**-4 819 035,30**	**-5 401 382,74**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	12 723 880,07	9 922 663,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**12 723 880,07**	**9 922 663,75**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 486 980,59	1 656 258,22
Total	**2 486 980,59**	**1 656 258,22**

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 236 899,48	8 266 405,53
Total	**10 236 899,48**	**8 266 405,53**

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	**400 829 009,44**	**406 345 869,34**	**445 195 729,91**	**467 035 346,62**	**398 952 355,55**
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES en EUR					
Actif net			64 103 651,95	78 592 621,91	78 308 059,69
Nombre de titres			636 001,000	718 001,000	804 001,000
Valeur liquidative unitaire			100,79	109,46	97,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			3,89	2,30	3,09
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,40	-0,45	-0,44
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P en EUR					
Actif net	400 829 009,44	406 345 869,34	381 092 077,96	388 442 724,71	320 644 295,86
Nombre de titres	3 283 362,613	2 991 168,475	2 775 258,106	2 630 945,516	2 465 167,882
Valeur liquidative unitaire	122,08	135,84	137,31	147,64	130,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,37	3,66	8,79	3,14	4,15
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,79	-1,63	-1,90	-2,05	-1,95

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALM Actions Europe ISR - IC -	EUR	25 500	12 954 510,00	3,24
FEDERAL EURO AGGREGATE 3-5 ESG I	EUR	292 000	26 011 360,00	6,52
FEDERAL OPTIMAL PLUS ESG R	EUR	328 000	40 012 720,00	10,03
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	2 500	26 199 050,00	6,57
LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	33 000	17 288 370,00	4,34
MANDARINE VALEUR I 4DEC	EUR	1 850	10 512 329,00	2,63
ODDO BHF METROPOLE EURO SRI PART E	EUR	37 000	10 358 150,00	2,60
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	EUR	5 450	57 593 474,50	14,44
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action I(C)	EUR	60	8 546 402,40	2,14
SCHELCHER SHORT TERM ESG C	EUR	64 000	16 645 120,00	4,18
Swiss Life Funds (F) Equity Europe Minimum Volatility I	EUR	880	11 518 540,00	2,88
TOTAL FRANCE			**237 640 025,90**	**59,57**
IRLANDE				
LYXOR CHENAVARI CREDIT I EUR C	EUR	75 000	8 320 305,00	2,08
TOTAL IRLANDE			**8 320 305,00**	**2,08**
LUXEMBOURG				
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	EUR	205 000	13 398 779,50	3,36
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	107 000	7 785 073,90	1,95
AXA WLD-GL INF SH DUR-I EUR	EUR	60 000	6 171 000,00	1,54
BLACKROCK ESG EURO CORPORATE BOND FUND I2 EUR CAP	EUR	100 000	8 902 000,00	2,24
BNP Paribas Easy SICAV - Low Carbon 100 Europe	EUR	77 000	15 723 584,80	3,94
BNP PARIBAS FUNDS ENVIRONMENTAL ABSOLUTE RETURN THEMATIC EQU	EUR	20 000	1 097 200,00	0,28
BNPP EUR CORP BOND SRI FOSSIL FREE 1-3Y	EUR	1 000 000	9 360 500,00	2,35
BNPP EUR CR BOND SRI 3-5 ETF	EUR	1 300 000	11 371 100,00	2,85
EXANE FDS 1 CERES FUND CL.A C.	EUR	190	3 260 605,20	0,81
EXANE PLEIADE FUND A	EUR	530	6 812 164,20	1,71
HELIUM FUND- CLASS I - EUR	EUR	3 550	4 146 833,10	1,04
LUMYN MW ESG TOP UCITS EURBA	EUR	76 000	8 340 247,60	2,09
MIROVA EUROPE ENVIR EQ FD SI NPF EUR CAP	EUR	92 000	11 428 240,00	2,86
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor MSCI Europe ESG Leaders (DR)	EUR	730 000	19 231 850,00	4,82
RCGF EUROPEAN EQ.CL.I EUR C.	EUR	64 000	15 875 200,00	3,98
Schroder International Selection Fund Global Climate Change	EUR	310 000	8 885 189,00	2,23
TOTAL LUXEMBOURG			**151 789 567,30**	**38,05**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**397 749 898,20**	**99,70**
TOTAL Organismes de placement collectif			**397 749 898,20**	**99,70**
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOE VIX FUT 0223	USD	100	-108 193,96	-0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS *en* EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EURO STOXX 50 0323	EUR	-100	200 000,00	0,05
FGBL BUND 10A 0323	EUR	180	-1 621 800,00	-0,41
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-1 529 993,96**	**-0,38**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-1 529 993,96**	**-0,38**
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
BK OF AMERICA 190123	EUR	44 300 000	-217 849,77	-0,06
TOTAL Autres swaps			**-217 849,77**	**-0,06**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**-217 849,77**	**-0,06**
TOTAL Instrument financier à terme			**-1 747 843,73**	**-0,44**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	115 470	108 193,96	0,03
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 421 800	1 421 800,00	0,35
TOTAL Appel de marge			**1 529 993,96**	**0,38**
Créances			**2 041 508,01**	**0,52**
Dettes			**-1 623 789,21**	**-0,41**
Comptes financiers			**1 002 588,32**	**0,25**
Actif net			**398 952 355,55**	**100,00**

Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part ES	**EUR**	**804 001,000**	**97,39**
Part FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE Part P	**EUR**	**2 465 167,882**	**130,06**

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier alinéa du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : FEE Transition Equilibre

Identifiant d'entité juridique : 969500IR6IP5Q7VTQA46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●●☐ **Oui**

●○☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : __%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de

__ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds FEE Transition Equilibre (le "Fonds Nourricier") intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds Federal Transition Equilibre (le "Fonds Maître").
A la date des présentes, le Fonds Maître déclare :
"Le fonds a intègré des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion en investissant notamment dans des parts d'OPC i) ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu de leur pays de domiciliation (label ISR en France ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent) ou ii) présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la société de gestion juge satisfaisante. Dans ce dernier cas, la société de gestion a effectué des études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer, notamment, que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes."

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A la date des présentes, le Fonds Maître déclare :
Le fonds a été investi à hauteur de 90.1 % de son actif dans des OPC détenant le label français ISR.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'à partir de 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Le produit financier n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

La taxinomie de l'UE établit un principe constant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
Federal Transition Equilibre - Part ES	Fonds d'investissement	98,91%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

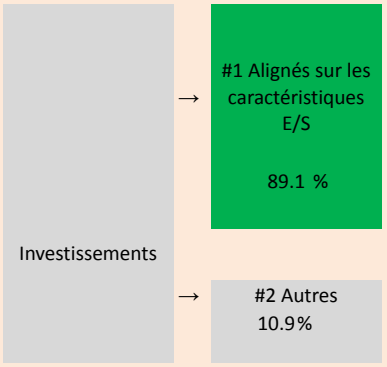

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU[1]?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'EU que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'EU - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissement du produit financier autres que les obligations souveraines.

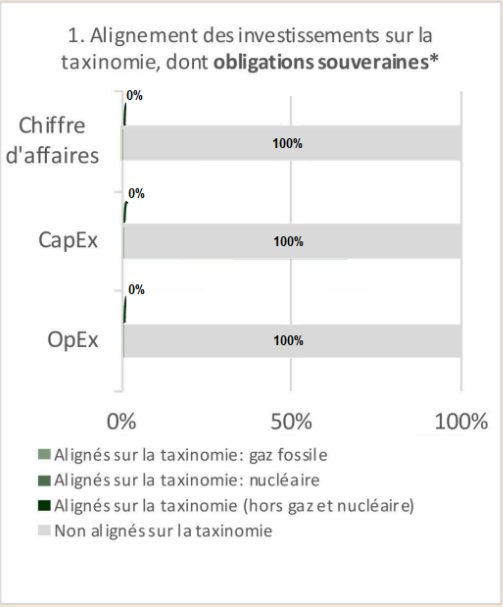

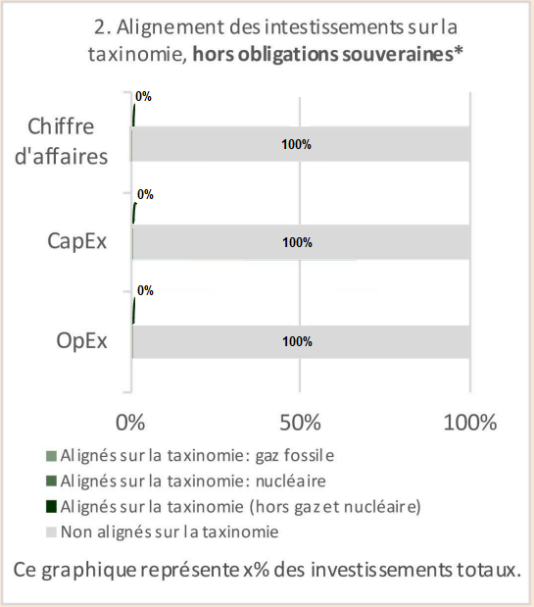

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Non pertinent pour ce produit.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres » , quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Les investissements inclus dans cette catégorie sont des fonds d'investissement non labellisés, les liquidités ainsi que les produits dérivés (appels de marge). Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

A la date des présentes, le Fonds Maître indique :
Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. En particulier, le gérant a veillé à maintenir en permanence la part des fonds labellisés au-dessus du minimum requis. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerté la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non pertinent pour ce produit.